

M le Préfet de Martinique  
Préfecture  
Rue Louis Blanc  
BP 647/648  
97262 FORT DE FRANCE

Schoelcher, le 7 décembre 2025,

Objet : Situation de la population martiniquaise au regard de la Charte sociale européenne

Monsieur le Préfet,

Mercredi 10 décembre prochain, les droits humains fondamentaux seront célébrés dans le monde et à la Martinique à l'occasion de la journée internationale des droits de l'homme.

À cette occasion, l'Union Syndicale Solidaires Martinique souhaite attirer votre attention sur la discrimination subie par la population martiniquaise et les populations des autres territoires dits d'outre-mer, du fait de l'absence de déclaration d'extension de la Charte sociale européenne à ces territoires par la France.

La Charte sociale européenne adoptée en 1961 est un traité du Conseil de l'Europe qui garantit les droits sociaux et économiques issus de la déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies datant de 1948.

La France a signé la charte dès sa création, dans une version qui exclut les "territoires non-métropolitains".

L'article L§2 de la charte établit que à tout moment un Etat partie peut « déclarer par notification adressée au Secrétaire Général du Conseil de l'Europe que la Charte, en tout ou en partie s'appliquera à celui ou à ceux des territoires non métropolitains désignés dans ladite déclaration et dont il assure les relations internationales ou dont il assume la responsabilité internationale». A ce jour, la France n'a pas fait une telle déclaration, alors qu'elle en fait déclaration d'intention depuis la fin des années 80.

En conséquence, les dispositions de la charte, c'est à dire les droits humains qu'elle garantit, ne s'appliquent pas aux territoires dits d'outre-mer.

Vendredi 5 décembre 2025, à l'assemblée nationale à Paris, une conférence organisée par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe s'est tenue.

Cette manifestation a porté sur la manière dont la Charte peut guider les gouvernements dans leur réponse à la crise actuelle du coût de la vie en Europe. La Martinique n'est-elle pas concernée par cette question ?

M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères s'était engagé devant la représentation nationale, en réponse à questions de MM les députés Elie CALIFER et Marcellin NADEAU en mars et en avril 2025, à corriger cette situation que nous dénonçons, "avant la fin du mois d'avril".

Aujourd'hui rien n'a changé.

Nous vous demandons de bien vouloir rappeler M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères à son engagement.

Les citoyens martiniquais ont suffisamment attendus d'être considérés de la même façons que ceux de l'hexagone.

Recevez, Monsieur le Préfet, mes salutations distinguées.

P/ L'Union Solidaires Martinique

Joël FARDIN (Délégué)